

Dossier thématique

Action sociale

» pages 3 à 15

Retour sur le DOB

Débat d'orientations budgétaires 2014

» pages 16 et 17

Printemps littéraire

6e édition du salon du livre à Essey-lès-Nancy

» page 20

Bourse aux vêtements

30 ans pour l'association des familles

» page 28

L'équipe de bénévoles de l'épicerie solidaire La Maison du Grémillon



Les seniors en voyage à Seignosse



Fête des voisins au foyer Adoma



Boulangerie-Pâtisserie
Cathy & Michaël
banette
facebook.com/cathyetmichael.banette
4, av. du Président Roosevelt
54270 ESSEY-LES-NANCY
Tél. 03 83 29 13 35



Entreprise
BASTIEN Philippe
Lorraine Bois Bûche
Exploitation forestière
Bois de chauffage
52 rue Principale - 57590 MANHOUÉ
tél. : 03 87 05 47 90 ou 03 87 05 47 55 • mob. : 06 86 26 65 67
e-mail : contact@bastien-bois.fr
www.bastien-bois.fr



VOUS AVEZ UN SAVOIR FAIRE
faites le savoir !
Votre contact :
Victor Elbaz
06.20.29.45.89
Pour réserver un espace publicitaire
dans le BULLETIN «Les Ascéens»
Régie Publicitaire
5, rue de Voisins - BP 8
77411 CLAYE-SOUILLY Cedex
Tél. : 01 60 03 14 14
Fax : 01 60 03 14 18
E-mail : info@com2000.fr
com 2000



CVR
Votre agence de voyages
Circuits Voyages Renaux
séjours • circuits • vols charters • billetterie
Tél. : 03 83 29 09 72 • Fax : 03 83 21 37 63
La Porte Verte (près de Brico Dépôt)
7, rue des Tarbes • BP 80070
54271 Essey-lès-Nancy cedex
cvr.renaux@wanadoo.fr
licence 054 96003



Bien entendre
C'EST ESSENTIEL !
Venir chez Entendre, c'est avoir la certitude d'être pris en charge par des Audioprothésistes Diplômées d'Etat.
Christine VOLTZ, Brigitte SAUSEY-BRUANT, Myriam GILLET et Anne SAUSEY
NANCY
1, Place Carnot
03 83 30 27 23
ESSEY LES NANCY
71, Avenue Foch
03 69 61 56 35
L'audition, c'est
entendre
...et la vie recommence
www.entendre.com





dossier

Centre Communal d'Action Sociale

Les élus aux affaires sociales

Dignité, responsabilité, solidarité

Nous sommes très fiers d'être au cœur du n° 100 du bulletin des Ascéens, tout un symbole pour la thématique de la solidarité.

Pour faire reculer la précarité, nous agissons sur plusieurs fronts : celui de l'accès aux droits, celui de l'emploi, celui de la santé...
Il ne s'agit pas d'enfermer la personne dans un statut et dans une condition dont elle ne sortira jamais, mais de trouver à chaque fois les leviers de son émancipation. C'est dans cet esprit que nous avons repensé l'aide alimentaire en créant une épicerie solidaire dans une démarche de co-construction avec trois associations : le secours catholique, Appel et Passe*. La personne est actrice de son parcours.

Le non-recours aux droits est préoccupant, il désigne la situation des personnes ou des ménages qui n'accèdent pas aux droits et services auxquels ils pourraient prétendre.
Pour exemple, 68% des personnes qui auraient droit au RSA activité ne le demandent pas (enquête Odenore*).
Les situations de non recours que nous constatons sont souvent liées à l'absence d'information mais aussi à l'organisation des dispositifs.
C'est pourquoi vous trouverez dans ce numéro des informations pratiques concernant le RSA* activité, la CMU*, l'aide à la complémentaire santé, le surendettement, les tarifs sociaux de l'énergie.

L'emploi est également central dans ce processus, nul n'est inemployable.
Nous avons constaté que la précarité frappe les jeunes adultes qui vivent dans la pauvreté parce qu'ils n'ont pas pu accéder à la formation ou à l'emploi.
Nous avons mis en place des moyens supplémentaires pour un accompagnement renforcé des jeunes de 16 à 25 ans, avec une nouvelle conseillère emploi qui travaille en lien avec la mission locale.

Dans le domaine du handicap, des décisions ont été prises afin que l'accessibilité soit au rendez-vous en 2015, mais il reste encore à faire pour changer le regard sur le handicap.

Également dans ce numéro, solidarité et responsabilité tournées vers les seniors qui souffrent d'isolement. Une mobilisation citoyenne, initiée par le conseil des sages et les commissions de quartier commence à prendre forme. Un travail avec l'association 1 toit 2 générations est mis en place afin de renforcer les liens entre générations.
En effet, lutter contre la solitude c'est aussi prévenir l'exclusion, la pauvreté, la perte d'autonomie.

"Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre l'exclusion" Victor Hugo.

***Passe : Partage, Aide, Solidarité, Soutien, Écoute**
***Odenore : Observatoire des non recours aux droits et services**
***RSA : Revenu Solidarité Active**
***CMU : Couverture Maladie Universelle**

Deux bénévoles de la solide équipe de la Maison du Grémillon

La Maison du Grémillon
Premier bilan de l'épicerie solidaire après quelques mois d'ouverture

Les aides alimentaires mises en place par le CCAS dans le cadre de la politique sociale de la ville constituent une des réponses majeures à la précarisation de la situation des ménages.
Ces aides s'inscrivent dans une tradition de solidarité et permettent à leurs bénéficiaires de faire face à un accident de la vie, une dette, et plus généralement, de répondre provisoirement aux besoins élémentaires de l'existence.

En permettant aux personnes fragilisées ou rencontrant des difficultés de faire leurs courses comme tout un chacun et à moindre coût, l'épicerie solidaire, qui a ouvert ses portes en fin d'année 2013, contribue à restaurer la dignité au sein des familles les plus défavorisées.
Au-delà des critères de ressources, l'adhésion des ménages à un contrat d'engagement sur les démarches à effectuer, est une condition primordiale pour pouvoir accéder à l'épicerie.

La Maison du Grémillon a accueilli 25 ménages de décembre à fin janvier. La satisfaction des familles est au rendez-vous concernant l'accueil que réservent les très motivés bénévoles de l'association.
Une première évaluation est en cours concernant à la fois le fonctionnement de l'épicerie et l'accompagnement des ménages.
Plusieurs axes de réflexions permettent d'ores et déjà de définir des problématiques, dont celles de l'équilibre alimentaire.

Malgré l'accès abordable aux fruits et légumes frais dans l'épicerie, qui devrait se traduire par une augmentation de leur consommation par les ménages, celle-ci reste cependant bien en-deçà des recommandations formulées par les instances de santé publique.







Les ateliers culinaires, facteurs d'alimentation équilibrée et d'insertion sociale

En effet, au-delà des contraintes matérielles, il existe un ensemble de freins d'ordre socioculturel à la consommation de ces produits : manque de savoir-faire culinaire, absence d'habitudes de consommation, manque de motivation pour faire les courses, la cuisine...

La diversité de ces freins montre la nécessité de proposer des actions d'accompagnement destinées à créer les conditions et l'envie nécessaires pour préparer, cuisiner et manger ces aliments bénéfiques à la santé.
Des ateliers de cuisine basés sur la préparation des fruits et légumes devraient permettre à la fois de confectionner avec les articles de l'épicerie un repas équilibré à petits prix, d'échanger les savoirs mais aussi partager un repas convivial.

Les animations pourront permettre l'appropriation du lieu et une plus grande implication des bénéficiaires dans la vie de l'épicerie.

La Banque Alimentaire, partenaire essentiel de la Maison du Grémillon, a récemment recruté une diététicienne qui pourrait très prochainement venir apporter ses conseils aux usagers de l'épicerie.

Contact :
Maison du Grémillon, renseignements auprès de Marie-France Metzelard au 09 84 10 66 01 ou 06 70 21 78 14

Vestiaire d'Appel

L'association Appel a quitté les locaux qu'elle occupait au n°2 de la rue Christian Mœnch pour intégrer la Maison du Grémillon.

Les personnes souhaitant acquérir des vêtements et des chaussures à un prix très modique, pour les enfants ou pour les adultes, sont accueillies au vestiaire d'Appel, situé à la Maison du Grémillon.

Collecte de couvertures et de vêtements chauds

L'Association Appel s'est associée à la Soupe pour les Sans-Abri pour recueillir des dons en couvertures, vêtements chauds et chaussures destinés aux personnes sans abri.
La Soupe pour les Sans-Abri a pour objectif d'aller à la rencontre des personnes à la rue et des personnes en grande difficulté pour rétablir le lien social, leur apporter une aide matérielle, médicale, administrative et les orienter vers les services sociaux.
Les dons peuvent être déposés jusqu'au 1er juin prochain au vestiaire d'Appel, situé à la Maison du Grémillon, entrée par le chemin Derrière-la-Ville, à Essey-lès-Nancy.

Le vestiaire d'Appel est ouvert du lundi au jeudi, de 13h30 à 16h30.
Renseignements auprès de Marie-France Metzelard au 06 70 21 78 14





Le non-recours aux prestations sociales

Depuis plusieurs années, il existe un phénomène méconnu qui contribue à accentuer la pauvreté, celui massif du non-recours aux prestations sociales.

En effet, le non-accès aux aides destinées à protéger les ménages est un frein à l'efficacité des politiques de solidarité.
Les niveaux élevés de non-recours observés pour le RSA et la CMU s'expliquent notamment par la complexité des démarches, qui peuvent décourager certaines personnes éligibles. D'autres ignorent, faute d'informations, qu'elles sont concernées par ces aides.

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013, place la question du non-recours au cœur des priorités en matière de lutte contre l'exclusion.

La lutte contre le non-recours constitue désormais un enjeu de société important.

Le surendettement est aussi un facteur de risque de pauvreté et d'exclusion sociale, une fiche pratique sur la procédure de surendettement aide à mieux comprendre cette mesure.

Le non-recours en chiffres

On constate un taux particulièrement élevé de non-recours pour les différentes formes du RSA : 50% en moyenne, et jusqu'à 68% pour le RSA activité fin 2011, soit plus de 5 milliards d'euros d'allocations «économisés».

En matière d'assurance maladie, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) se caractérise par un taux de non-recours de 70%. En ajoutant à ces prestations non versées celles de la Couverture Maladie Universelle, on dépasse le milliard d'euros. On retrouve également des taux élevés pour les tarifs sociaux de l'électricité.

Expérimentation d'un « dossier unique » pour un parcours simplifié

Deux départements, la Seine-et-Marne et la Loire-Atlantique, vont expérimenter ce « dossier unique ». L'objectif ? Qu'un demandeur n'ait plus à déposer qu'un dossier, à un seul guichet, que ce soit celui de l'assurance maladie, des allocations familiales, ou encore de Pôle emploi. À l'organisme, ensuite, de faire suivre la demande aux autres institutions pour permettre au bénéficiaire d'accéder à toutes les aides auxquelles sa situation lui donne droit.

Le Revenu de Solidarité Active :
mode d'emploi

La méconnaissance et la complexité du dispositif sont les principaux freins à l'ouverture de ce nouveau droit pour lequel on observe un taux de non-recours très important. Cette fiche pratique a pour objectif de vous informer et de vous inciter à vérifier votre éligibilité.



Pour qui ?

Le Revenu de Solidarité Active s'adresse aux personnes sans ressources ou ayant peu de ressources, résidant en France de façon stable et permanente et ayant plus de 25 ans (ou moins de 25 ans sous certaines conditions).

De quoi s'agit-il ?

Une allocation calculée et payée par la Caisse d'Allocations Familiales. Son montant varie en fonction de la composition familiale et des ressources du foyer.

Le RSA peut prendre deux formes :
» RSA socle, versement d'une allocation pour les personnes sans ressources,
» RSA activité, versement d'une allocation en complément de revenus pour les personnes qui par exemple travaillent, mais dont les ressources n'atteignent pas un certain niveau.

Comment savoir si je peux y prétendre ?

J'effectue un test d'éligibilité sur le site internet www.caf.fr
Ce test vous permettra de vérifier simplement et rapidement si vous pouvez y avoir droit.

J'y ai droit, je fais comment ?

Je télécharge le formulaire de demande sur le site sur lequel j'ai effectué mon test ou je vais le retirer directement auprès de la Caf. Une fois complété, je le transmets pour étude et calcule du droit RSA. Le président du Conseil Général décide de l'ouverture du droit et la Caf versera l'allocation sur votre compte bancaire.

Quels sont mes droits et devoirs ?

Pour continuer à percevoir mon allocation, je dois veiller à :
» renvoyer dans les temps ma Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR) à la Caf,
» signaler sans tarder à la Caf tout changement dans ma situation (emploi, adresse, composition familiale...).

Mon droit au RSA me donne accès à :

» un accompagnement pour me permettre de retrouver une autonomie financière. Dans ce but, je peux être orienté vers un Référent Unique (RU). Ce dernier a pour objectif de m'aider dans différents domaines et en fonction de mes projets : insertion sociale, surendettement, logement, santé, remobilisation, création d'entreprise, recherche d'emploi...
» des dispositifs qui peuvent me soutenir dans mes projets d'insertion professionnelle.

Il peut également me permettre d'accéder à d'autres droits connexes :
» emploi : aide financière, Contrat Unique d'Insertion...
» transport à moindre coût : Pass Solidarité, Cité Pass...
» santé : ouverture d'un droit CMU, accès aux soins...

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter
Audrey Lavanoux : 03 83 33 44 39
audrey.lavanoux@esseylesnancy.fr
au CCAS
7 rue des Basses Ruelles
54270 Essey-Lès-Nancy

Quelques exemples pour vous situer :

Léa, agent d'entretien
Célibataire avec un enfant de 5 ans
Salaire : 1000€
Pension Alimentaire : 90€
APL*: 120€

RSA Activité : 159€

Lisa, aide à domicile
Célibataire, sans enfant
Salaire : 800€
APL : 154€

RSA Activité : 135€

Hugo et Chloé, magasinier et assistante maternelle
Couple avec 2 enfants de 8 et 10 ans
Salaires : 1000€ et 500€
Allocations familiales : 128€
APL : 240€

RSA Activité : 202€

Daniel, sans emploi
Célibataire, sans enfant
Allocation de retour à l'emploi : 300€
APL : 220€

RSA Socle : 139€

****APL : Aide Personnalisée au Logement***

Accéder à une complémentaire santé : les aides possibles

Des inégalités persistent en matière d'accès aux soins et particulièrement en termes d'accès à une complémentaire santé. Avant de recourir à un dispositif, encore faut-il connaître son existence, les conditions d'éligibilité, les lieux où s'adresser pour effectuer les démarches d'obtention. Ainsi vous trouverez ci-dessous des informations concernant les aides existantes pour favoriser la protection des ménages.

Une Complémentaire Santé c'est quoi ?

Une complémentaire santé facilite votre accès aux soins en prenant en charge la part complémentaire de vos dépenses de santé pour venir, comme son nom l'indique, compléter les prestations versées par la Sécurité Sociale.

Si vous avez des ressources modestes, que vous résidez en France depuis plus de 3 mois et que vous êtes en situation régulière, 2 dispositifs peuvent vous aider à accéder à une mutuelle : la Couverture Maladie Universelle - Complémentaire (CMU-C) ou l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS), dont voici les barèmes :



Barème CMU-C et ACS au 1er juillet 2013, en métropole

Nbre de personnes	Plafond CMU-C		Plafond ACS	
	Annuel	*Mensuel**	*Annuel*	*Mensuel**
1	8593	716	11600	967
2	12889	1074	17401	1450
3	15467	1289	20881	1740
4	18045	1504	24361	2030
5	21482	1790	29001	2417
Par personne en +	+ 3437,182	+ 286,432	+ 4640,196	+ 386,683

La CMU Complémentaire (CMU-C) : un accès gratuit à une complémentaire santé

C'est une protection complémentaire gratuite accordée sur critères de ressources. Elle permet l'application de la dispense d'avance des frais sur la part obligatoire et la part complémentaire et donne droit à la prise en charge du ticket modérateur (1). Ainsi vous ne payez plus vos dépenses de santé chez le médecin, dans un laboratoire ou à l'hôpital. Les prothèses, les couronnes, les appareils dentaires, les lunettes sont également pris en charge (sauf suppléments résultant d'exigences particulières de votre part ou de votre prescription).

L'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS) : un accès aidé à une complémentaire santé

Il s'agit d'une aide sous forme d'un chèque destiné à diminuer le montant annuel de votre cotisation à la complémentaire santé de votre choix (contrat en cours ou contrat nouvellement choisi). Cette aide concerne chaque personne de votre foyer. Lors de vos visites chez le médecin, l'ACS vous permet également de bénéficier du tiers payant (2).

Montant de l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS)

moins de 16 ans : 100 €
de 16 à 49 ans : 200 €
de 50 à 59 ans : 350 €
60 ans et plus : 550 €

Soit 850 € d'aide par an pour une famille avec 2 enfants à charge, et dont les revenus entrent dans le plafond de l'ACS (200 € pour la mère de 45 ans, 350 € pour le père de 52 ans, 200 € pour l'enfant de 20 ans et 100 € pour l' enfant de 10 ans).

(1) Ticket modérateur :
Le ticket modérateur est la somme qui reste à la charge du patient après le remboursement de la Sécurité Sociale sur la base des tarifs conventionnels.

(2) Tiers payant :
Le tiers payant est un mécanisme de prise en charge directe par l'organisme assureur de tout ou partie des dépenses de santé engagées. Il permet donc à l'assuré de ne pas faire l'avance de certains frais médicaux, partiellement ou totalement.

Pour constituer une demande de CMU-C ou d'ACS, vous pouvez retirer un dossier au CCAS ou à la CPAM. Vous pouvez également télécharger le dossier sur le site www.ameli.fr.



Renseignements complémentaires : Audrey Lavanoux, 03 83 33 44 39

Du changement du côté des tarifs sociaux énergie



Avec la loi Brottes et ses décrets d'application, cette année marque un renforcement dans l'aide au paiement des factures d'énergie et la protection des clients démunis.
Le texte prévoit l'extension des tarifs sociaux à 4,2 millions de ménages, contre 1,6 million à ce jour et étend la trêve hivernale «à toutes les personnes en situation fragile, qu'elles aient ou non été identifiées comme telles».

L'essentiel

Selon vos revenus, vous pouvez bénéficier de tarifs sociaux pour l'électricité et pour le gaz naturel. Leur attribution est automatique dans la majorité des cas grâce à la communication du quotien familial par la CPAM.
Pour l'électricité, le tarif social s'appelle le Tarif de Première Nécessité (TPN). Pour le gaz naturel, le tarif social s'appelle le Tarif Spécial de Solidarité (TSS).

Comment bénéficier des tarifs sociaux ?

L'attribution des tarifs sociaux est, dans la majorité des cas, automatique.
L'identification des bénéficiaires potentiels du TPN et du TSS est réalisée par l'administration fiscale ou les organismes d'assurance maladie qui communiquent les coordonnées des personnes susceptibles d'en bénéficier aux fournisseurs d'énergie, tout en respectant la confidentialité des données et sous le contrôle de la CNIL(Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Quels sont les avantages des tarifs sociaux de l'énergie ?

Vous bénéficiez d'une déduction forfaitaire annuelle appliquée sur le montant de votre facture. Le montant de la réduction dépend de la puissance de compteur souscrite et du nombre de personnes composant votre foyer.

Concrètement, pour un foyer composé de deux personnes ou plus en logement collectif, la réduction forfaitaire annuelle peut aller jusqu'à 140 €.

Vous disposez aussi :
» de la gratuité de l'ouverture du contrat au moment de vous installer dans votre logement ;
» d'un abattement de 80 % sur le coût du déplacement qui vous est facturé si votre accès à la fourniture d'énergie est interrompu pour défaut de paiement.

Pour plus d'informations sur les tarifs sociaux, vous pouvez contacter, du lundi au vendredi, de 9h à 18h, les numéros verts suivants :
- N° vert TPN : 0 800 333 123
- N° vert TSS : 0 800 333 124

Vous pouvez également vous renseigner auprès de Marjorie Ochera, au CCAS, 03 83 18 34 60.



Sortir du surendettement,
les solutions possibles en faveur des ménages

Plus de 200 000 dossiers de surendettement sont déposés chaque année par les ménages auprès de la Banque de France, et déclarés recevables. Avec en moyenne environ 9 dettes contractées, il s'agit majoritairement d'un mixte entre crédit à la consommation et arriérés de charges courantes.

Comment savoir si je suis surendetté ?

Une personne est surendettée quand elle n'arrive plus, malgré ses efforts, à payer ses dettes personnelles : mensualités de crédit ou remboursement de découvert dans une banque, factures.
Une personne surendettée a en général plusieurs dettes. Mais une seule dette importante impayée peut suffire pour être surendetté.

Si vous avez de plus en plus de difficultés à régler vos dépenses courantes et vos dettes, n'attendez pas d'être dans une situation inextricable pour évaluer l'importance de vos problèmes financiers.

Première question à se poser : que se passe-t-il ? Vos dettes ont-elles augmenté ou est-ce vos revenus qui ont diminué ?

Deuxième question : estimez-vous que le problème est passager ou durable ?

Je pense être surendetté : que faire ?

Premier conseil : évitez de cumuler les retards de paiement qui vont très vite s'avérer coûteux.
Vous pouvez dans un premier temps essayer de contacter vos créanciers afin de négocier des délais.
Ne contractez pas un nouvel emprunt pour payer les charges de remboursement de vos crédits en cours ou de vos loyers, au risque d'entretenir la spirale infernale du surendettement.
Différents organismes peuvent vous aider à trouver des solutions, vous pouvez contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ainsi que d'autres organismes comme les services sociaux du Conseil Général. N'hésitez pas à faire ces démarches, à tout moment, même si vous ne déposez pas un dossier de surendettement.

Comment saisir la commission de surendettement ?

Il existe au moins une commission de surendettement par département. Son siège est à la Banque de France. Pour saisir la commission il vous faut déposer un dossier, à retirer à la Banque de France, au Centre Communal d'Action Sociale, ou encore à télécharger sur le site www.banque-france.fr



La commission a pour mission de vous aider à trouver une solution avec vos créanciers. Deux critères sont requis pour que la commission étudie votre dossier : être réellement surendetté et être de bonne foi. Vous ne devez donc pas vous être surendetté volontairement et vous devez faire votre maximum pour régler vos dettes.

J'ai déposé mon dossier, et après ?

La commission de surendettement va étudier votre dossier. Si elle juge que vous êtes surendetté votre dossier est déclaré recevable, c'est-à-dire accepté par la commission.

Votre dossier est recevable : 2 issues possibles :

1. Le plan conventionnel de redressement

C'est le plan établi par la commission de surendettement pour rembourser les crédits, auquel il faudra se tenir.
Si vous ne pouvez pas rembourser vos dettes, mais qu'il existe une chance d'amélioration de votre situation personnelle (retrouver un emploi...), la commission de surendettement peut proposer un moratoire. C'est un "gel" des dettes, qui sont donc mises en pause, le temps que votre situation s'améliore, les créanciers ne peuvent plus demander à être remboursés. La situation sera par la suite réétudiée par la commission.

2. Le rétablissement personnel

Cette mesure s'applique lorsque le "débiteur se trouve dans une situation irrémédiablement compromise", comme le dit la Loi.
Elle s'adresse aux personnes qui ne possèdent pas de biens susceptibles d'être vendus pour rembourser leurs dettes. Elle entraîne l'effacement de toutes les dettes du surendetté.

Loi Lagarde "mieux protéger les surendettés"



Accélération de la durée de traitement des dossiers
La Banque de France a désormais trois mois au lieu de six pour décider de l'orientation des dossiers.

La suspension des poursuites par les créanciers
À compter de la recevabilité, vous ne devez plus payer vos mensualités de crédits, ni régler votre découvert, ni payer vos arriérés de loyer et factures impayés. En revanche, vous devez reprendre le règlement des charges courantes et des factures émises après la date de recevabilité de votre dossier.

Le maintien du compte bancaire
Les banques ne peuvent plus fermer les comptes bancaires des personnes surendettées et doivent leur proposer des services bancaires qui les aident à gérer leurs difficultés.

Les découverts
Ils ne doivent plus être remboursés directement mais ils sont « gelés » et inclus dans la procédure de surendettement.

Les frais
Les banques ne peuvent plus facturer des frais de rejet pour des prélèvements liés à des créances dont le paiement a été suspendu, étalé ou annulé par une commission de surendettement.

La mission locale

un service de proximité pour les jeunes de 16 à 25 ans

La mission locale est un espace spécifique pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes liés à leur insertion sociale et professionnelle.

Les missions locales des jeunes se sont développées à partir de 1982, par la volonté conjointe des communes et de l'État, puis de celle des régions, d'organiser localement une intervention globale au service des jeunes de 16 à 25 ans révolus, en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches relatives aux questions d'emploi, de formation de logement et de santé. Selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, un jeune peut prendre un rendez-vous auprès de la mission locale pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Concrètement sur la commune d'Essey-lès-Nancy

133 jeunes ont été suivis en 2013 par une conseillère mission locale. Sur ces 133 jeunes, 60 % ont pu bénéficier d'une solution pour leur insertion professionnelle : contrat en alternance, emploi, formation, immersion en entreprise ou reprise de scolarité. La commune d'Essey-lès-Nancy a souhaité renforcer ce service de proximité et a pu mettre un agent à disposition des jeunes.

Critères d'inscription

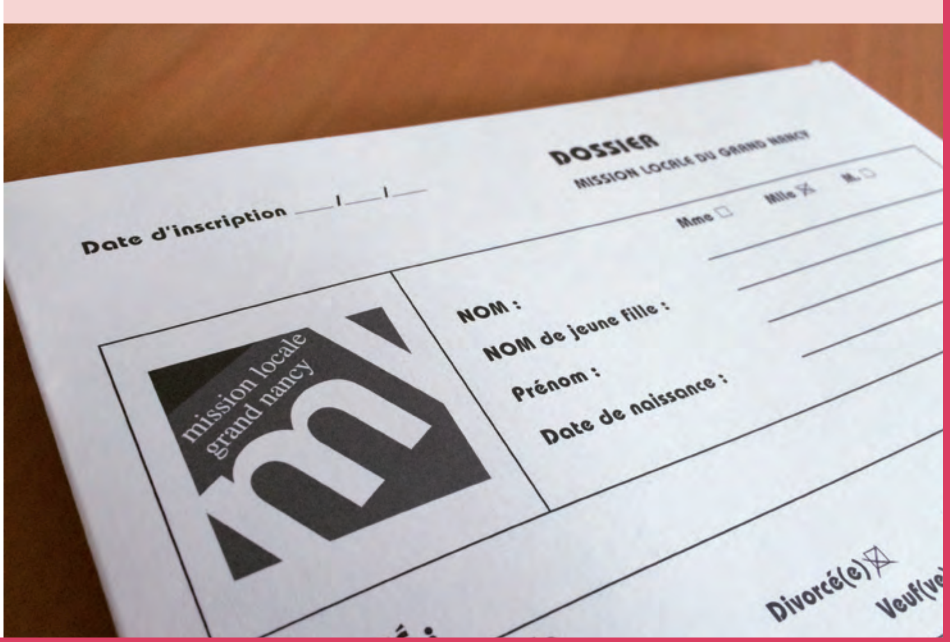
» être âgé de 16 à moins de 26 ans et sorti du système scolaire, avec ou sans qualification
» résider sur la commune

Les pièces à fournir

» votre pièce d'identité en cours de validité,
» un curriculum vitae (si vous en possédez un).

Depuis novembre 2013, Géraldine Horteur accueille les jeunes au CCAS 7, rue des Basses Ruelles les mardis matin de 9h à 12h et les jeudis après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous.

Pour tout renseignement ou pour prendre un rendez-vous merci de contacter Géraldine Horteur au 03 83 18 34 60



L'accès au logement pour tous

Engagée dans sa politique de solidarité, la ville d'Essey-lès-Nancy, en collaboration avec les différents bailleurs publics, a poursuivi le développement de son parc social.


Résidence Henri Grouès


Résidence Les Jardins de Veridis

Ces nouvelles constructions, dans lesquelles la mixité sociale est priorisée, s'adressent aux familles possédant des revenus modestes, aux jeunes salariés, aux bénéficiaires du 1% logement, aux allocataires des minimas sociaux...

Rappelons que les HLM des années 1960, stigmatisées par des grandes tours, ont de nos jours fait place à de petites résidences paisibles, situées sur des emplacements privilégiés en centre ville, à proximité des commerces, transports, écoles...et bénéficiant de certifications Habitat & Environnement permettant la maîtrise des dépenses d'énergie et le respect de l'environnement.
En 2012, Meurthe-et-Moselle Habitat a proposé à la location la résidence Les Jardins de Veridis, un ensemble de 40 appartements allant du T2 au T5, répartis sur 2 bâtiments.

En 2013, la résidence Henri Grouès, située avenue Foch a été livrée par le bailleur Est Habitat Construction. Ce programme est composé de 38 logements allant du T2 au T5.

Une autre résidence est actuellement en cours de réalisation par Est habitat Construction avenue Kléber. Ce programme dont la livraison est prévue en juin 2014 comprendra 19 logements du T2 au T5.

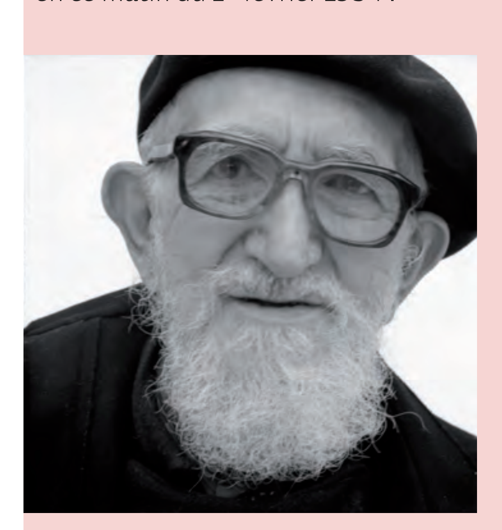
Renseignements auprès de Marjorie Ochera au 03 83 18 34 60

Appel de l'abbé Pierre, 60 ans déjà...

« Mes amis, au secours... Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée...» C'était il y a 60 ans. Le 1er février 1954 sur les ondes de Radio Luxembourg, l'abbé Pierre, Henri Grouès de son vrai nom, poussait un cri de détresse.

Suite à cet appel mémorable, 500 millions de francs ont été récoltés. Cet argent a servi à construire des cités d'urgence, et le combat incessant de cet homme d'exception a permis l'adoption d'une loi interdisant les expulsions des locataires pendant l'hiver.

Si la situation actuelle du logement ne peut être comparée à celle que la France connaissait en 1954, le mal-logement en France reste une préoccupation importante qui concerne 3,5 millions de personnes.
60 ans après, ce cri ne peut être oublié. Il doit continuer à nous interpeller, à nous émouvoir, comme en ce matin du 1er février 1954 .



Pôle senior

À Essey-lès-Nancy, 19,7 % des habitants ont plus de 65 ans (16,2% en France). Ce processus de vieillissement impacte tous les champs de la vie quotidienne : déplacements, services de proximité, politiques sanitaires et sociales, aménagements de la ville, et bien sûr logements.

Les seniors ne constituent nullement une population homogène. Les profils sont multiples et les besoins varient en fonction de la situation familiale, l'état de santé, la présence d'enfants et de petits-enfants, la forme physique et mentale, l'activité quotidienne... Ils veulent être des acteurs de l'évolution de la société. Il faut donc repenser leur place dans la cité et cesser d'envisager la vieillesse comme une fin.

Les seniors souhaitent rester chez eux le plus longtemps possible et participer activement à la vie de leur commune.

Aussi, au-delà de l'âge de la personne, c'est finalement le degré de perte d'autonomie qui détermine les besoins en logement et en services de la personne âgée.

Acteur majeur de l'accompagnement des personnes âgées, le Pôle Seniors, au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), propose un accueil adapté et des services de proximité autour de la vie sociale, de la vie quotidienne et de la santé de nos aînés.

Le maintien à domicile constitue un axe fort de la politique sociale de la ville. Un certain nombre de services sont proposés afin d'y contribuer : télé-assistance, accompagnement à la mise en place du portage des repas, aide administrative (exemple : APA), collecte des déchets verts, mise en place d'ateliers équilibre et mémoire...

Les dimensions sociale et médicale sont importantes, mais la relation à l'autre, la convivialité le sont tout autant.

En complément des activités du club des seniors et des associations, le CCAS propose des animations diverses : repas des anciens, séances de cinéma, voyage d'une journée et séjour d'une semaine en partenariat avec l'ANCV, des conférences-débats sur différentes thématiques...

Permettre aux aînés de se divertir, de se rassembler, c'est aussi les aider à mieux vieillir, à mieux vivre et leur éviter l'isolement social.

Il faut savoir que près d'un quart de la population des personnes en situation d'isolement relationnel (23%) sont des personnes de plus de 75 ans. La lutte contre l'isolement des personnes âgées s'impose donc comme une véritable priorité de société.

Lutter contre cet isolement social suppose avant tout d'encourager la participation des citoyens et acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées. C'est pourquoi le CCAS s'est engagé (depuis plusieurs mois) dans une démarche d'identification des personnes isolées, en lien avec les conseils de quartier et le conseil des sages, en s'appuyant sur les principales causes de l'isolement des personnes âgées (la mort du conjoint, l'éloignement des enfants et la perte d'autonomie).

D'autre part, la collaboration avec l'association Un Toit deux Générations est poursuivie, elle favorise la cohabitation entre un étudiant et une personne âgée. Une représentation théâtrale, composée de saynètes, *Et si on cohabitait ensemble entre générations* sera proposée le jeudi 15 mai 2014 à Maringer, mettant en scène des seniors et des jeunes.

Une réflexion est aussi en cours avec un bailleur social, auprès de leurs locataires de plus de 65 ans, sur l'adaptation de leur habitat à leur situation actuelle et les risques d'isolement liés à un éventuel habitat inadapté.

Renseignements auprès de Nadine Bizet au 03 83 18 34 61



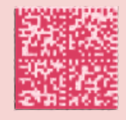
Séjour à Seignosse ▲



Visite de l'Assemblée Nationale ▲



Le repas dansant des anciens ▲



Pour plus d'informations concernant le foyer Adoma, flashez-moi !

Un nouveau conseil de concertation au foyer Adoma

Le 19 septembre 2013 ont eu lieu les élections des membres du conseil de concertation au foyer Adoma, 118 avenue du 69e RI. Cette instance, composée de 4 résidents élus pour 3 ans et représentants des locataires du foyer Adoma, a un rôle consultatif et participatif. Parmi les 4 membres élus : Marc Brun, Philippe Guerchoux, Gilbert Han et Mathieu Muller, 2 ont répondu à quelques questions.

Quel rôle pensez-vous remplir au sein du conseil de concertation ?

Nous souhaitons être des personnes relais. En tant que membres élus, nous sommes mieux identifiés pour répondre aux questions des résidents et faire remonter leurs remarques.
Notre rôle est d'être à l'écoute des problèmes et de les transmettre tout d'abord à la responsable de résidence Katia Bel, mais aussi au personnel technique Adoma sur des questions de fonctionnement ou de réparations.
Nous participons aussi à des réunions du comité technique. Nous donnons notre avis et émettons des suggestions afin de mettre en place de nouvelles actions.

Avez-vous des projets d'actions pour 2014 ?

Comme chaque année, nous organiserons la fête des voisins fin mai. Elle réunit les résidents du foyer et ceux du centre d'accueil de demandeurs d'asile autour d'un barbecue et de jeux de plein air.
Nous aimerions également mettre en place des activités à l'extérieur : des balades à vélo, des sorties nature par exemple au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) à Champenoux. Certaines personnes ici sortent peu, il y a plein de choses à faire sans aller trop loin mais il est difficile de les mobiliser.
Depuis notre élection, nous avons aussi tissé des contacts avec nos homologues du conseil de concertation de la résidence Phalsbourg, un autre foyer Adoma sur Nancy. Nous avons été invités à leur repas de Noël et les avons conviés en retour.
Nous souhaiterions organiser des actions communes : concours de pétanque, tournois de jeux de carte… Tout reste à construire.

Nous souhaitons développer la participation et la solidarité sur le foyer. Nous avions proposé ce thème lors du forum organisé par l'ANPAA* et écrit collectivement un poème que voici :

« La solidarité, c'est aider son voisin, son prochain continuellement - Les aléas de la vie font que … mais je retrouve une chaleur parmi vous - La solidarité, une histoire de famille et d'amis - Avec le respect, il n'y a pas de solidarité sans fraternité, ni amitié - La solidarité en période d'austérité c'est un luxe – Quand je me regarde je me désole, quand je me compare je me console, et ça me booste à rejoindre les autres, mes frères – Idéaliste, je crois en la solidarité – Merci aux bénévoles pour leur solidarité ! »

**** ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie***



De gauche à droite : Philippe et Gilbert

La commission communale d'accessibilité

Dans le cadre de la commission accessibilité, nous échangeons librement avec les associations qui œuvrent au quotidien en faveur des personnes handicapées. (APF : Association des Paralysés de France, AEIM : Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux, association Valentin Hauy : aveugles et mal voyants, le club des seniors).



Sur la programmation des travaux d'accessibilité établie en avril 2008 tout est pratiquement réalisé, l'hôtel de ville est programmée en 2014 et il ne reste que l'école d'Application du Centre, pour laquelle une dérogation est sollicitée au regard de la complexité des travaux.
Par ailleurs, le foyer Foch reste à la disposition du club des seniors.
Cette législation a imposé de porter un regard nouveau sur les personnes handicapées, avec pour finalité de garder toute sa dignité à la personne, en privilégiant chaque fois que cela est possible, le choix de son projet de vie.
Il reste cependant des préoccupations, en particulier la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes et nous vous livrons le témoignage de-Jean-Pierre Brandely, qui soulève cette difficulté.
Cette cause est importante et il faut mettre en œuvre toutes les synergies pour faire progresser les droits des personnes handicapées.

Témoignage de Jean-Pierre Brandely (commission communale d'accessibilité)



Parents d'un garçon de 46 ans déficient intellectuel, nous voudrions témoigner en quelques lignes de notre vécu quotidien avec Christophe.

La révélation du handicap de notre fils ne nous a été faite que tardivement par le corps médical et une fois surmontée cette douloureuse épreuve, nous avons exercé nos responsabilités de parents d'un enfant différent des autres enfants.
Cela n'a pas été facile car à l'époque (années 60), les structures d'accueil, notamment scolaires, n'existaient pas.

Il a fallu se battre, nous avons œuvré dans une association de parents et de personnes handicapées mentales pour faire admettre aux autorités de tutelle et aux politiques que nos enfants méritaient d'être traités comme citoyens à part entière.

Les mentalités ont évolué ; le regard de la population envers nos enfants a changé et, de l'indifférence, a progressé vers la bienveillance. Aujourd'hui, la déficience intellectuelle est reconnue, mieux traitée, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les parents vieillissants doivent toujours faire face à une charge lourde, car la plupart de leurs enfants handicapés vivent à leur domicile, le nombre de structures d'accueil, notamment en hébergement, n'étant pas suffisant.
La personne handicapée mentale, compte tenu de son handicap, doit être accompagnée dans la plupart des actes de la vie ordinaire et quotidienne. Un programme d'accessibilité leur permettant de mieux s'insérer dans la vie sociale est mis en place. Les communes, à travers une commission d'accessibilité, sont les maîtres d'œuvre de ce programme. S'agissant du handicap mental, une campagne particulière permettra de mieux accueillir et accompagner les personnes qui ont des problèmes de repérage dans le temps et dans l'espace, des difficultés d'accès à la lecture et en écriture, des difficultés de compréhension et d'expression orale.

Après une scolarité en structure spécialisée (IME), Christophe a pu accéder au monde du travail dans des établissements protégés (Centre d'Aide par le Travail), ce qui lui permet d'avoir une vie sociale.
En dehors du monde du travail, l'accès aux loisirs et aux soins pour Christophe dépend en grande partie de l'accompagnement de ses parents (piscine, orthophonie, gymnastique, etc.)

Christophe, par sa gentillesse, son courage et l'amour qu'il donne sans compter, est un grand réconfort pour ses parents. Il nous donne le courage de faire face au quotidien et son comportement exemplaire à tous égards, est pour nous une leçon de vie.

Jean-Pierre Brandely

Débat d'Orientations Budgétaires
La situation de la ville fin 2013

L'exercice 2013 a été marqué par une progression de 1,8 % des dépenses de gestion contre + 5,3 % pour les ressources. La ville a réussi à dégager plus d'un million d'euros d'épargne de gestion sans procéder à la reprise sur provision de 200.000 € inscrite initialement au budget. Pour la deuxième année consécutive, la ville d'Essey-lès-Nancy présente une épargne nette positive en forte progression.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de près de 3 % en 2013, en raison, principalement, de charges à caractère exceptionnel ou conjoncturel.
En dépit des dépenses à caractère exceptionnel, ce poste de dépenses s'est établi à un niveau de réalisation proche de celui de l'exercice précédent (+ 0,7 %).
L'augmentation a été contenue grâce au lancement de nouveaux marchés publics, à la rationalisation des taxes acquittées par la collectivité, aux efforts d'économie produits par chaque délégation et aux procédures d'évaluation des dispositifs publics.
Les charges de personnel ont progressé, hors recettes perçues en compensation, de près de 1,8 % sur l'année.

L'évolution des recettes de fonctionnement

La ville a continué, en 2013, de se mobiliser sur l'optimisation de ses recettes de fonctionnement. La Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État, a ainsi été abondée, hors dotation nationale de péréquation, de près de 29.000 € sous l'effet de l'évolution démographique de la collectivité.

Les contributions directes ont progressé de 11,26 %, sous l'effet de l'augmentation et de la revalorisation des bases physiques (+ 3,06 %) et de l'augmentation des taux d'imposition (+ 8,2 %).

La taxe sur la consommation finale d'électricité a quant à elle, produit près de 115.000 € de recettes (+ 21 %).

Enfin, la taxe locale sur la publicité extérieure a progressé de près de 40.000 €.

Si les recettes des services sont restées relativement stables, les produits du domaine ont fortement progressé en 2013 en raison d'une meilleure affectation des salles communales, et de l'assujettissement de certains baux professionnels à la TVA.
L'exercice 2013 a également été marqué par une attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour 25.000 €, des remboursements de sinistres pour près de 41.000 €, des remboursements de fiscalité indûment payées pour environ 12.000 €, une première participation de l'État à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, à hauteur de 11.700 €.

Détail des résultats prévisionnels 2013

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			870 376,30 €		870 376,30 €	
Opérations de l'exercice	5 196 962,66 €	5 798 433,33 €	1 259 148,24 €	1 472 615,37 €	6 456 110,90 €	7 271 048,70 €
Total	5 196 962,66 €	5 798 433,33 €	2 129 524,54 €	1 472 615,37 €	7 326 487,20 €	7 271 048,70 €
Résultats de clôture		601 470,67 €	656 909,17 €		55 438,50 €	
RAR 2013			61 850,20 €	299 154,00 €		
Totaux cumulés	5 196 962,66 €	5 798 433,33 €	2 191 374,74 €	1 771 769,37 €	7 326 487,20 €	7 271 048,70 €
Résultats cumulés		601 470,67 €	419 605,37 €			181 865,30 €





Retrouvez l'intégralité du Débat d'Orientations Budgétaires en ligne en utilisant ce flashcode.

Les orientations budgétaires pour 2014

L'évolution des dépenses et recettes d'investissement en 2013

La ville d'Essey-lès-Nancy a mené sur l'exercice, pour un total de 233.500 €, la réalisation du square Hayotte, la réalisation de la Maison du Grémillon, l'extension du système de vidéosurveillance, la réhabilitation du chemin d'Abron. La ville a continué d'investir dans l'amélioration et la sécurisation du cadre de vie avec la mise aux normes des équipements (cours d'école, jeux dans les parcs, allées piétonnes...).

Les investissements 2013 ont principalement été financés sur les ressources propres de la collectivité, grâce au résultat excédentaire de l'exercice antérieur et à l'autofinancement dégagé sur l'exercice courant.

La ville a perçu relativement peu de subventions en 2013, avec le retard de facturation des prestataires (35.000 € hors restes à réaliser).

L'évolution de la dette

En l'absence de nouveaux emprunts conclus sur l'exercice, l'encours de la dette s'est contracté de 250.000 € en 2013. L'annuité a, en revanche progressé et devrait s'établir autour de 790.000 € en 2014 avec la comptabilisation des derniers emprunts contractés fin 2012.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les charges de gestion courante intègreront en 2014 la prise en charge totale de la réforme des rythmes scolaires. Le relèvement de la TVA et la progression naturelle des prix des biens et des services devraient grever de 18.000 € supplémentaires le chapitre des charges à caractère général. Avec un budget construit à taux d'imposition constants, les services devront prolonger leurs efforts d'économie en 2014. La masse salariale devrait progresser d'environ 1,2 % en 2014 sous l'impact de la réforme des rythmes scolaires et des mesures salariales arrêtées par le gouvernement.

L'évolution des recettes de fonctionnement

Malgré la contraction de certains postes, l'évolution positive des recettes de fonctionnement devrait provenir pour l'essentiel de la fiscalité indirecte et plus particulièrement des taxes sur la publicité et l'électricité.

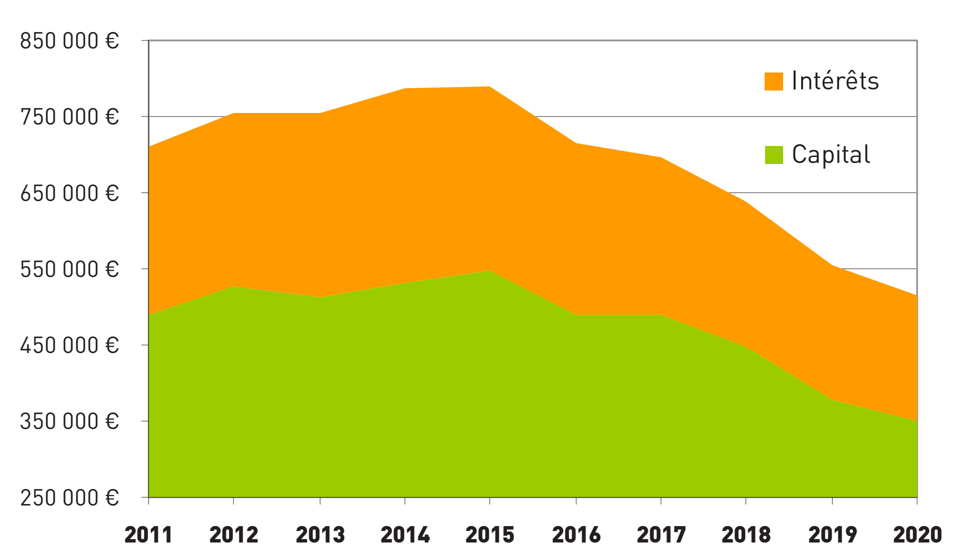
L'évolution de la section d'investissement

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, le budget primitif 2014 intégrera principalement des dépenses de réhabilitation du patrimoine, ainsi que des crédits pour honorer les engagements de la ville auprès des écoles, de la crèche Pitchoun et de la clinique Pasteur.

Synthèse des orientations budgétaires

Le budget primitif 2014 sera équilibré. Les taux d'imposition ne seront pas modifiés en 2014 et l'amorçage du remboursement des dettes permettra d'augmenter les capacités d'investissement pour la prochaine équipe.

Évolution de l'annuité de la dette





Est-ce que l'identité doit être justifiée par tous les électeurs ?

Oui, c'est obligatoire à compter des prochaines élections municipales en mars 2014. Les électeurs doivent présenter au président du Bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité (article R.60 du code électoral). Avant mars 2014, la vérification de l'identité de l'électeur par la présentation d'un titre était limitée aux communes de plus de 3 500 habitants.

Quelles pièces d'identité sont admises ?

Les pièces d'identité qui peuvent être présentées sont les suivantes (arrêté du 12 décembre 2013) :

» carte nationale d'identité
» passeport
» carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le préfet
» carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
» carte vitale avec photographie
» carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
» carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
» carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
» carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
» carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF
» permis de conduire
» permis de chasser avec photographie, délivré par le préfet
» livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi du 3 janvier 1969
» récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Si le titre est périmé, est-il possible de l'utiliser ?

Ces titres doivent être en cours de validité, sauf la carte nationale d'identité et le passeport qui peuvent être présentés périmés.

À savoir !

Le jour de l'élection, une affiche rappelant les pièces permettant à l'électeur de justifier de son identité au moment du vote sera apposée dans le bureau de vote (arrêté du 12 décembre 2013).

La carte d'électeur est-elle obligatoire ?

Non. La présentation de la carte d'électeur n'est pas obligatoire.
Elle présente essentiellement l'intérêt de permettre à l'électeur de connaître l'adresse du bureau de vote auquel il est rattaché et à l'assesseur de repérer rapidement son nom sur la liste d'émargement.

Peut-on utiliser la carte d'électeur comme titre d'identité ?

Non. Ce n'est pas un titre d'identité car elle ne comporte pas de photo.
Quelles conséquences si l'électeur ne présente pas de titre d'identité ?
Il ne peut pas voter. Le maire ne peut pas attester de l'identité de cette personne, ce n'est pas valable.
S'il vote quand même, il est possible qu'une mention soit indiquée sur le procès-verbal des élections par un assesseur ou par un délégué des candidats habilité à contrôler les opérations de vote. En cas de faible écart des voix entre les candidats élus et non élus, ce manquement pourrait entraîner l'annulation des élections. Soyez donc vigilants !

Renseignements en mairie au 03 83 18 30 00

Pensez au recensement citoyen !

Il est obligatoire pour les jeunes âgés de 16 ans de se rendre en mairie pour se faire recenser.

Cette démarche civique obligatoire concerne les jeunes français de naissance qui doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.
Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent également se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.
Cette règle s'applique aussi aux jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait. Ils doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.
Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.
Pour se faire recenser, il suffit de se rendre à la mairie de son domicile afin de remplir une déclaration, muni de sa carte d'identité et du livret de famille.
À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.
La mairie ne délivre pas de duplicata.
Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont vous dépendez.

Renseignements en mairie au 03 83 18 30 00

J'AI 16 ANS, JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

Points d'apport volontaire de textiles

Depuis le début de cette année, le dispositif des Points d'Apport Volontaire de textiles a été renforcé sur la commune, en collaboration avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy et la société Écotextile.

Ainsi, de nouveaux conteneurs ont été déployés, en complément aux PAV existants, sur les sites suivants
» allée du Souvenir Français,
» parking Kléber,
» rue du Général de Gaulle,
» rue Mère Térésa,
» la déchetterie route d'Agincourt.

D'autres emplacements sont en cours d'étude avec les services de la Communauté Urbaine, notamment dans le but de rationaliser les apports en verre/papier/textiles.

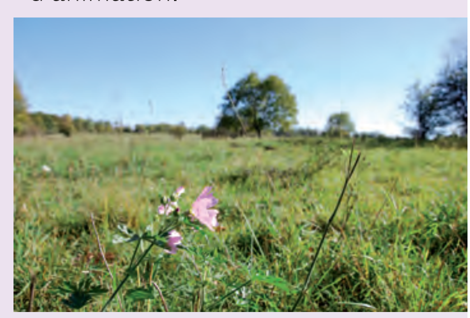
Les nouveaux dispositifs se distinguent par une sécurité renforcée des usagers, des fréquences adaptées selon le taux de remplissage (un historique sur une période de 5 semaines) et des pics d'activité.

Le service est amélioré : sur appel des services communaux ou des usagers, le camion de ramassage intervient dans les 24 heures, tout comme le remplacement d'un conteneur abîmé s'effectue en 48 heures.



Rendez-vous nature

Au programme de ce rendez-vous nature proposé par le Conservatoire d'Espace Naturel Lorrain ; un parcours autour de la flore et des plantes qui ont un intérêt condimentaire et alimentaire. Une occasion de réveiller et séduire vos papilles quelque peu endormies par une alimentation fade et standardisée. Une occasion idéale pour surprendre peut-être vos invités. Saviez-vous que les feuilles de hêtre sont délicieuses en salade, que la sauge est très bonne pour le cholestérol, que les "branches" de pimprenelle s'ajoutent crues dans les salades, apportant une agréable note de fraîcheur?
La butte bénéficie d'une protection conservatoire par le biais d'une convention passée avec la commune et le conseil général. Une petite surprise attendra les participants en fin d'animation.



Rendez-vous le 19 avril à 14h00 devant la ferme Sainte-Geneviève (Dommartemont). Animation sans inscription. Pour tout renseignement contactez Nicolas Avril au 03 83 80 70 80. Entrée 2,50€.

Le Conseil des Sages

Le Conseil des Sages est préoccupé depuis sa création par la situation d'isolement dans laquelle se trouvent certaines personnes habitant notre commune, personnes âgées notamment, qui n'ont pas ou très peu de contacts avec l'extérieur.

Ces personnes bien souvent ne sont pas connues des services sociaux et n'ont pas accès aux différentes activités proposées par les associations présentes sur le territoire communal, soit parce qu'elles ne les connaissent pas, soit parce qu'elles sont dans l'incapacité physique d'y participer.
Le Conseil des Sages a déjà fait une tentative pour entrer en contact avec ces personnes, en liaison avec le Conseil de Quartier du Centre. Il souhaite maintenant aller plus loin dans cette action, mais a besoin de trouver des bénévoles qui accepteraient de donner un peu de leur temps pour aller à la rencontre de nos aînés isolés.

Les personnes intéressées par cette démarche solidaire sont invitées à se faire connaître auprès des membres du Conseil des Sages, et notamment :
Claude Chassard au 03 83 29 58 66
Pierrette Grandemange au 06 80 31 45 90
Marie-France Metzelard au 06 70 21 78 14
Raoul Pierson au 06 83 20 89 75

Enfouissement des réseaux

L'enfouissement des réseaux électriques de la ruelle des Jardins est totalement terminé. Les anciens poteaux électriques seront démontés au mois de mars et l'enrobage suivra en avril.





La 18e édition du festival Essey Chantant se tiendra le jeudi 29 mai à Essey-lès-Nancy avec une scène dressée en plein cœur du Parc Maringer ! 6 heures durant, vous verrez se succéder des artistes confirmés qui vous entraîneront dans leurs différents univers musicaux : Fergessen, Luna Gritt, Voléa, Vegas Airlines, Radio Bistro... Entre deux représentations, vous vous laisserez surprendre agréablement par des moments de danse urbaine, avec "Street Harmony ", ainsi que par une chorale d'enfants qui ne manquera pas d'enthousiasmer petits et grands !

Alors…Rendez vous le jeudi 29 mai dès 14h00 pour le lancement des festivités! Entrée gratuite !

Renseignements auprès de Marion Lhuillier au 03 54 50 20 65



Fort de son succès, le Printemps Littéraire d'Essey nous revient pour la 6e édition en 2014 organisé conjointement par la mairie d'Essey-lès-Nancy et la Bibliothèque pour Tous.

Cette année, l'invitée d'honneur sera Henriette Bernier, professeur auteur d'origine meusienne, terre qui lui a inspiré ses nombreux romans...

Programme de la journée :

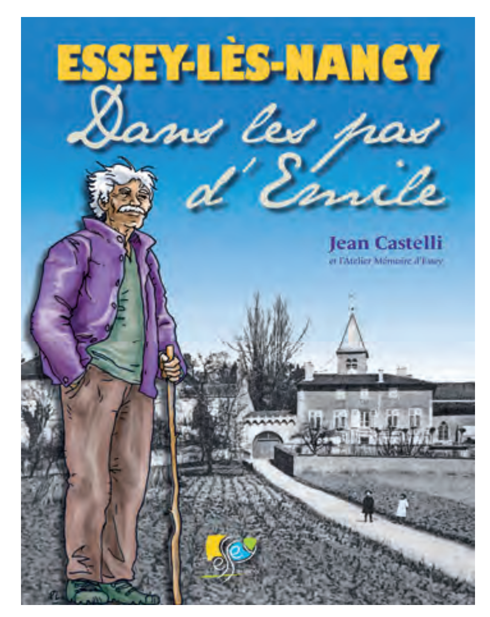
10h00 ouverture du salon,
10h30 conférence de Raymond Aubry «la vie à Nancy pendant la bataille du grand couronné»,
15h00 intervention des élèves de CE2 de Sophie Massot,
16h00 conte sur «les chapeaux du monde avec Suzy».

Mais aussi…

Colombine et Pierrot (2 marionnettes) interviendront tout au long de la journée,
Exposition photographique de Michel Holder et André Montoya,
Calligraphie présentée par André Dionnet,
Quizz des bibliothécaires avec des livres à gagner,
17h30 résultats du concours photo,
18h00 clôture du salon.

Renseignements auprès de Marion Lhuillier au 03 54 50 20 65

Dans les pas d'Émile...



Pour promouvoir son patrimoine historique et conserver et partager la mémoire des Anciens, la ville d'Essey-lès-Nancy a publié un ouvrage intitulé *Dans les pas d'Émile* balayant, sous forme de roman illustré, toute l'histoire de la ville.

Publié le 1er septembre 2013, l'ouvrage est disponible en mairie au prix de 19,50 €.

Renseignements auprès de Marion Lhuillier au 03 54 50 20 65

Pièce de théâtre intergénérationnelle

"Et si on cohabitait ensemble" est un spectacle suivi d'un débat qui illustre les relations de la cohabitation intergénérationnelle.



Un rendez-vous au cours duquel chacun pourra questionner et comprendre les appréhensions liées à cet habitat partagé entre une personne âgée et un jeune, mais aussi témoigner et, qui sait, se lancer dans l'aventure. Menant depuis de nombreuses années une politique humaine pour promouvoir le lien social, les communes d'Essey-lès-Nancy, de Jarville-la-Malgrange, de Maxéville, de Nancy, de Seichamps et de Villers-lès-Nancy s'associent à 1 toit 2 générations dans la perspective de sensibiliser le grand public à l'habitat intergénérationnel.

Rendez-vous le jeudi 15 mai à 15h00, salle Maringer. Entrée gratuite. Renseignements auprès de Marion Lhuillier au 03 54 50 20 65

Ah ces filles !

L'association Nicolas Morge un sens à la vie présente "Ah, ces filles ! ", une comédie musicale pleine de gaîté, d'humour et de sensibilité, au profit d'enfants atteints du cancer. À voir absolument le vendredi 9 mai 2014 à 20h30, salle Maringer.



Tous les fonds récoltés lors de ce spectacle, sont destinés à venir en aide aux enfants malades atteints du cancer et leur famille, enfants suivis à l'Hôpital d'Enfants de Brabois, dans le service de médecine II, sous la responsabilité du professeur Chastagner.

Pour le sourire d'un enfant malade, mobilisez-vous et venez assister à cette représentation, en passant un bon moment, où rires et émotions se côtoient.

Prix d' entrée 5€ (gratuit pour les moins de 10 ans). Renseignements auprès du service communication au 03 54 50 20 65.

Inscription scolaire rentrée 2014-2015

Inscription en école maternelle :
Si votre enfant est né en 2011, il peut faire une rentrée en école maternelle en septembre 2014.

Inscription en école élémentaire :
L'inscription de votre enfant est obligatoire à partir de 6 ans en école élémentaire, c'est-à-dire à l'entrée au CP.

Quelles démarches :
Il faut se rendre au Pôle Jeunesse ou sur le site internet de la mairie, pour renseigner le certificat d'inscription qui vous indiquera l'école où sera affecté votre enfant avec les documents suivants :
» un justificatif de domicile,
» le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance.

À l'école :
Il faut ensuite vous présenter aux dates fixées par les écoles maternelles ou élémentaires à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :
» du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance,
» du certificat d'inscription délivré par le Pôle Jeunesse, service de la mairie,
» d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge,
» du certificat de radiation de l'école dans le cas d'un changement de domicile.

Cas particuliers :
Après un changement de domicile, prévenez le directeur ou la directrice de l'école où était scolarisé votre enfant. Il vous remettra un certificat de radiation. Adressez-vous ensuite au Pôle Jeunesse, service de la mairie, pour l'inscription de votre enfant à sa nouvelle école.

Dérogation :
Si vous voulez scolariser votre enfant dans une autre commune ou une autre école de la ville d'Essey-lès-Nancy, vous devez demander une dérogation à la mairie où l'enfant sera scolarisé afin d'obtenir l'accord du maire de la commune d'accueil et du maire d'Essey-lès-Nancy.

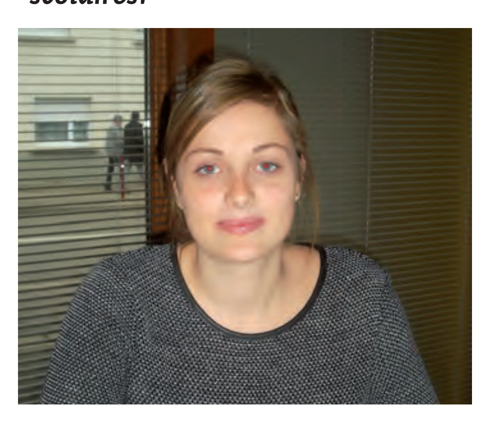
Où faire l'inscription scolaire
Au pôle jeunesse, rue des Basses Ruelles :
» du lundi 17 février au vendredi 28 mai 2013
» de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi ou
Dossiers à renseigner sur www.essey-lesnancy.fr/ Démarches/ Enfance et scolarité/ Inscription école.

Renseignements auprès de Chantal Fort, secrétaire du Pôle Jeunesse au 03 83 18 34 63 ou chantalfort@esseylesnancy.fr



Enquête sur les rythmes scolaires

Profitant de la présence de Marine, en deuxième année de Brevet Technicien Supérieur en Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, une enquête auprès des enfants des écoles élémentaires et maternelles vient d'être réalisée afin de savoir comment ils ressentent la réforme des rythmes scolaires.



Pour mieux comprendre les besoins et les attentes des enfants des écoles élémentaires par rapport à ce nouveau dispositif, le questionnaire a été diffusé au moment des pauses méridiennes et des TAG, essentiellement. Cette enquête s'intéresse à leur ressenti par rapport au déroulement d'une journée -type d'écolier, à leur pratique sportive et culturelle par le biais des activités proposées (TAG, ATS), et aussi à leur rythme biologique.
Une enquête est également effectuée auprès des enfants des écoles maternelles grâce à un petit jeu ludique de questions/réponses durant les TAG. Celui-ci permet de savoir si les enfants apprécient les activités faites pendant les TAG, mais aussi d'estimer leur niveau de fatigue.
Les résultats de cette enquête serviront à améliorer ce nouveau dispositif qui est mis en place depuis la rentrée de septembre.

Du côté du Conseil Municipal des Enfants

Congrès interrégional :
Le 25 janvier dernier, 7 petits conseillers accompagnés de 2 animateurs du pôle jeunesse se sont rendus à Pont-à-Mousson afin de participer au 3e Congrès Interrégional de Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes. Un programme bien chargé les attendait !

Ils ont été chaleureusement accueillis par les petits conseillers mussipontains et accompagnés à leurs stands.
Après un bon croissant et un jus de fruit, les stands ont été ouverts ! Les enfants ont alors découvert à travers des photos et des affiches, les projets passés des uns et des autres : création d'un jardin pédagogique, colloque sur la paix et création d'un hymne dédié, collecte d'affaires scolaires pour un pays africain...
Après le repas du midi, les enfants se sont rendus dans une salle où le spectacle *le sacre de l'or bleu* proposé par la compagnie Changer L'air les attendait. Tous sont devenus les gardiens de l'or bleu, belle métaphore pour désigner l'eau !
L'après-midi s'est déroulée rapidement avec la visite des sites culturels de la ville (mairie, musée *au fil du papier*) et le visionnage du film *les 750 ans de Pont à Mousson*.
La fin des festivités a eu lieu vers 17h00 avec les remerciements du maire de Pont-à-Mousson. Puis après un discours officiel sur l'engagement des jeunes dans les actions citoyennes, les meilleurs projets ont été récompensés.

Dans le trajet du retour, les conseillers, heureux, foisonnaient de nouvelles idées !

Remise de chèque :
Fruit de la collecte réalisée par les jeunes du conseil municipal d'enfants lors d'une opération emballage de cadeaux dans l'hypermarché Cora, l'association La Soupe des Sans-Abri vient de recevoir un chèque de 204€.

Outre le maire, Jean-Paul Monin, et d'autres élus locaux, André Thiriet, le président de l'association et une des bénévoles étaient présents pour recevoir le chèque. «*Celui-ci va nous permettre d'améliorer les demandes des personnes que l'on rencontre tous les dimanches dans l'agglomération dont Essey. Notre but est de les aider dans une période difficile tout en cherchant des solutions car on ne veut pas que ce soient des situations durables. Répondre à la demande de tout le monde, c'est lourd et aussi cher, donc, ce chèque va bien nous aider*».



Signature du Projet Éducatif Territorial



Essey-lès-Nancy a signé officiellement son Projet Éducatif Territorial (PEDT) mercredi 29 janvier 2014, en présence de Raphaël Bartolt, Préfet de Meurthe-et-Moselle et Philippe Picoche, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.



Pour plus d'informations sur la signature du PEDT flashez-moi ! ou retrouvez l'article sur wwwesseylesnancyfr rubrique jeunesse/politique enfance jeunesse



Dans le cadre des ATS **Fil Rouge**
de **nouvelles activités** sont proposées.

Ces activités se déroulent sur l'ensemble de l'année scolaire afin de permettre aux enfants de pratiquer une activité en continu et ainsi favoriser leur accès à la culture.

École d'application du centre

Improvisation théâtrale **les mardis** de 15h45 à 17h15
Activité Chorale **les jeudis** de 15h45 à 17h15
Batucada et Percussions **les vendredis** de 15h45 à 17h15

École élémentaire Mouzimpré

Batucada et Percussions **les mardis** de 15h45 à 17h15
Danse et Musique **les jeudis** de 15h45 à 17h15
Improvisation théâtrale **les vendredis** de 15h45 à 17h15

Une seule activité Fil Rouge au choix.
Cette activité se pratique en plus de l'activité ATS hebdomadaire.
Attention à ne pas choisir un ATS se déroulant le même jour.



Nombre de places limité.
Inscription avant le 28 mars 2014.
Renseignements :
Pôle Jeunesse 03 83 29 01 73



Le Pôle Jeunesse recherche...

Dans le cadre des ATS Fil Rouge, le Pôle Jeunesse recherche du matériel de percussion (djembé par exemple) pour développer un atelier batucada et percussions. Si vous avez des instruments qui ne servent plus, vous pouvez contactez le Pôle Jeunesse qui les récupèrera pour les mettre à disposition des enfants.



Pour plus d'informations sur les nouvelles activités "Fil Rouge" flashez-moi !

Centre de Loisirs

Le centre de loisirs Les Lutins sera ouvert pendant les vacances d'hiver. Un maximum d'activités toutes plus intéressantes les unes que les autres seront au programme.

Et il y en aura pour tous les goûts. Des activités sportives variées parmi lesquelles du futsal (tournoi avec le centre de Saint-Max) , du badminton, du tennis, du basket, de la danse, de la zumba, des sorties piscine, patinoire et vélo, et pour finir en beauté une grande sortie neige !
Les traditionnelles activités manuelles seront également au programme avec la fabrication de bijoux avec un professionnel et la confection de costumes pour le carnaval.
Enfin un accès à la culture sera favorisé par des sorties cinéma, théâtre et jeux de rôles.

Renseignements auprès de Julien Claude, directeur du CLSH au 03 83 29 04 07.

Essey-Saint-Max Cyclo



L'année 2013 a enregistré l'arrivée au club de plusieurs nouveaux membres et a maintenu, à la satisfaction de tous, les trois sorties hebdomadaires.

L'année 2014 est partie sur les mêmes bases avec quelques perspectives alléchantes : un séjour en mai dans le Jura, pour les plus courageux la course cyclotouriste Bordeaux-Paris, des sorties à la journée dans notre région en plus des trois sorties hebdomadaires chaque mardi et jeudi après-midi ainsi que chaque dimanche matin.
Bien entendu, la convivialité et la bonne humeur sont de mise, sans esprit de compétition.

Pour tout renseignement : 03 83 20 23 45

Championnat de France en ligne de mire

Le Sken a déjà quelques billets en poche pour les coupes de France pupilles, que ce soit en kumité (combat) ou en kata (technique).

Yannis Menzri qui est vice-champion de la coupe de Lorraine élite en kata participera à la coupe de France kata qui se déroulera à Paris le 5 avril.
En kumité Salem Mohamad vainqueur de la coupe de Lorraine élite kumité a obtenu son billet pour la coupe de France qui aura lieu le 10 mai à Thiais (94). Les championnats de France kumité minimes auront lieu à Pont-à-Mousson les 19 et 20 avril.

Derrière ces résultats sportifs, il y a toute une équipe qui favorise cette dynamique à travers une ambiance conviviale et familiale. Avec près de 120 licenciés, le club local est toujours dans les 5 premiers clubs lorrains en termes d'effectif, de quoi donner le sourire au président Martial Peugnet et au directeur sportif Pascal Fleurant. Le club ouvre ses portes à toutes les catégories d'âge masculin et féminin dès l'âge de 4 ans.

Les nombreuses féminines de la section body-karaté sont rejointes de plus en plus par les hommes qui découvrent un travail cardio et un renforcement musculaire efficaces tout en conservant équilibre et bien-être.
Karaté traditionnel, karaté self défense, karaté sportif, karaté loisir ou body-karaté, stages karaté familles pendant les vacances scolaires ou stages sportifs et techniques sur certains weekends, permettent initiation ou découverte d'une discipline à la portée de toutes et de tous.



www.sken.fr ou 06 63 82 82 55

Conseil de Quartier des Hauts d'Essey



Le 17 janvier, dans les salons du Haut Château, le Conseil de Quartier des Hauts d'Essey a tenu son AG devant une quarantaine de personnes. C'était pour le président Alain Laick l'occasion de présenter les vœux du comité.
Gilles Provin ,invité par le Conseil, a donné une conférence très appréciée sur la guerre de 14-18 dont c'est le 100e anniversaire et sur l'activité plus particulière de son grand-père. Cette conférence s'est terminée par le chant de la Madelon de 1917 interprété par Régine habillée pour la circonstance et arborant le drapeau tricolore.
Ensuite le président a rendu compte des activités du conseil en 2013 et le trésorier J-C Thirion a fait le compte-rendu financier.
Le président a souligné que conformément aux statuts, le conseil était dissous en attente du résultat des nouvelles élections.
Partie plus festive ensuite avec la remise des prix des décorations de Noël aux deux gagnants présents. Tableau final ensuite, avec la dégustation de la galette.
Tous les participants sont repartis enchantés par cette soirée.
La dernière activité du Conseil s'est déroulée le 25 janvier par une sortie à Kirwiller pour une quarantaine de participants du quartier des Hauts d'Essey : journée festive s'il en était avec spectacle, repas et transport en autocar.

Kick Boxing : de nombreux qualifiés pour le championnat de France



Côté résultats, Pierre Couteau est Champion de Lorraine et Champion de la zone Nord-Est.
Dardan Majku, Even Pardieu, Killian Gerardin, Pierre Couteau, Caroline Creusot, Théo Barbier, Bevan Oguz sont qualifiés pour les « France ».
Par ailleurs, le club vient de mettre en place un parcours jeunes pour le cours des enfants en partenariat avec la Ligue.
Quant à Najm Kaiss et Brika, ils ont porté haut les couleurs de notre commune au gala Emperor Chock Dee à Vandoeuvre en février 2014.



Club des Seniors

Le jeudi 24 avril 2014 à 14h00, le Club des Seniors organise salle Maringer un thé dansant costumé.

La partie musicale sera confiée à un orchestre de renom. Vous êtes cordialement invités à venir participer à cette après-midi récréative.

Renseignements auprès d'Antoinette Gourdon au 03 83 21 78 32

D3 Soleil



Si vous êtes stressés, rejoignez l'association D.3 Soleils pour un cours de do.in, de taïchi ou de qi gong. Vous allez vous détendre, assouplir vos articulations, renouveler votre énergie et partager un moment collectif, en mouvement et en harmonie.
Les cours ont lieu au foyer Foch les mercredis et les jeudis en soirée.

Pour tout renseignement 06 75 21 79 22

Du nouveau au Gymnastique Club

Depuis le 1er février, Le club propose des cours de country le samedi matin au foyer Foch ouverts aux adultes et aux enfants accompagnés de leurs parents à partir de 8 ans.

Horaires :
10h à 11h pour les débutants
11h à 12h pour les autres

Les inscriptions se font sur place. Chacun a droit à 2 cours d'essai.

Pour tout renseignement 03 83 29 51 63

Voeux et Galette pour l'Arsem

En ce début d'année, l'Arsem avait invité tous ses adhérents pour présenter ses vœux. Une centaine d'entre eux avaient répondu présents.

Dans un premier temps le président a rappelé les bienfaits de la marche : réduction des risques d'AVC, baisse de la tension, prévention de l'ostéoporose et de l'arthrose, réduction de l'anxiété... Tout bénéfice pour une meilleure qualité de vie !
Il a ensuite tracé les perspectives pour la nouvelle année : initiation à la lecture de la carte et à l'utilisation de la boussole pour les adhérents volontaires, initiation théorique et pratique à compter de février, reprise de la marche nordique fin mars, volonté de mettre en place des équipes représentant l'association dans les rando-challenges à venir, volonté de fêter les 15 ans de l'association.
Par la suite, les présents ont pu découvrir à travers différents montages, diapos ou vidéos, les séjours 2013 : raquettes dans le Vercors, weekends à Obernai et aux Mille Étangs, séjours en Corse, sur la Côte d'Émeraude et dans le Briançonnais complétés par des photos prises lors des trois sorties hebdomadaires locales.
La soirée s'est terminée par la dégustation de la galette traditionnelle et du verre de l'amitié.

Pour tout renseignement : site Arsem ou 06 32 28 38 61



Bon début de saison pour les mini-poussins



Lors de la rencontre catégorie mini-poussins organisée par le Judo Club de Pulnoy le samedi 1er février 2014, les 6 mini-poussins ascéens : Julian Chobert-Douzet, Lola Ghammagui, Naël Bendaoud, Romain Millot, Kyaran Bourgois et Noah Valin pour leurs débuts ou leur seconde participation se sont montrés très combatifs. Le but était de leur apprendre l'échange en mettant à l'honneur le sens de l'effort, le respect de leur adversaire et l'esprit d'équipe. Ils ont tous participé avec une grande assiduité en respectant les consignes de leur présidente de club Carole Germain-Perrolaz.
La journée s'est terminée par la remise d'un diplôme, d'une médaille et d'un goûter.

Pour plus de renseignements :
06 49 85 82 68 après 18h00 ou
judo.essey@gmail.com
http://judoclubesseylesnancy.eklablog.com

Comité des Fêtes

La Saint-Sylvestre a été un réel succès, 250 convives ont fêté ensemble la nouvelle année en participant au réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes d'Essey-lès-Nancy dans la salle culturelle Maringer, menu préparé par Jérôme Motel traiteur, accompagné pour la musique de DJ Bruno.

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se déroulera le mercredi 23 avril 2014 à 20h30 à la Maison des Associations salle Bérin.
Toute personne demeurant à Essey-lès-Nancy et souhaitant entrer comme membre au Comité des Fêtes est priée de faire parvenir sa demande par courrier 8 jours avant l'AG.

Les bulletins d'inscription pour la 17e brocante du dimanche 14 septembre 2014 sont disponibles à l'accueil de la mairie mais aussi téléchargeables sur le site internet de la ville.
Comité des fêtes, Hôtel de ville, Place de la République, 54270 Essey-lès-Nancy



Pour télécharger le bulletin d'inscription à la brocante, flashez-moi !

Association des familles



Depuis 30 ans (octobre 1984) l'association des familles organise des bourses aux vêtements.

Merci à tous ceux qui lui ont fait confiance. La prochaine bourse de printemps aura lieu salle Maringer du 24 au 27 mars.

Les dépôts s'effectuent :
le lundi 24 mars de 14h à 18h
le mardi 25 mars de 14h à 18h
La vente se déroulera :
le mercredi 26 mars de 9h à 18h
le jeudi 27 mars de 9h à 12h
Retrait des vêtements
le jeudi 27 mars de 16h à 19h

Renseignements auprès de Rosette Girsch au 03 83 29 19 53

L'association les Tout Petits

Compte tenu des excellents résultats de notre dernière bourse de novembre 2013, (4137 articles déposés, 42% vendus), l'association prévoit certaines modifications en 2014 :
- les bourses de printemps-été et automne-hiver auront lieu à la salle Maringer,
- renforcement de l'accueil lors des dépôts de vos articles,
- prise de rendez- vous pour récupérer l'argent et les invendus.

Pour pouvoir mettre tout cela en place, nous recrutons des bénévoles en journée, en soirée.
Que vous ayez 1h, 2h, quel que soit le temps que vous pouvez consacrer au bon fonctionnement de ces bourses.

Bourse printemps-éte 2014, vêtements enfants 0-16 ans, puériculture, jouets
Lieu : salle Maringer
Dépôts : le mardi 15 avril de 8h00 à 20h00 en continu.
Ventes : le jeudi 17 avril de 8h00 à 20h00 en continu.
Restitution des invendus et paiement : le vendredi 18 avril, sur rendez-vous à partir de 18h30.

Pour tous renseignements,vous pouvez contacter Catherine Robert-Mejasson au 06 86 18 67 38 ou 03 83 20 01 35 catherine.mejasson@free.fr

Amicale du Nid

L'amicale du Nid perpétue la tradition de la galette des rois, qui a eu lieu cette année le 11 janvier.

Soixante amicalistes se sont retrouvés au Haut-Château dans une ambiance festive.

À l'issue du repas a eu lieu la galette des rois. Le sort a désigné Françoise et Gilbert reine et roi d'un soir.

Expression des groupes de conseillers municipaux

Par délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2013, une page unique « tribune libre » est désormais dédiée dans chaque numéro du bulletin municipal à l'expression de tous les groupes de conseillers, d'opposition ou non, lorsque ceux-ci transmettent des écrits à faire paraître dans les quinze premiers jours du mois qui précède la parution. L'espace au sein de cette page est réparti en fonction du nombre de groupes déclarés en mairie.

Le Rendez-Vous, c'est maintenant !

Dans quelques semaines les Asseyens éliront un nouveau maire, une nouvelle équipe pour gérer notre ville.
3 listes sont déjà dans les starting-blocks et je ne serai malheureusement pas à ce rendez-vous.
Proposer une quatrième aurait frisé l'obstination déraisonnable, voire de l'acharnement... Essey mérite mieux. C'est pourquoi, après plus de 24 années passées au sein du Conseil Municipal – moitié dans la majorité et moitié dans l' opposition – j'ai décidé de participer de loin à ces joutes verbales et assassines que j'ai dû endurer et plus particulièrement lors des dernières élections...
J'ai une pensée toute particulière pour les conseillers minoritaires qui auront à siéger au fond de la salle dans des fauteuils très inconfortables : peu tolérés, pas acceptés, toujours suspectés et jamais écoutés... Alors, je leur dis : Bon courage !
Je me remémore mon engagement en 1989 sur la liste de JL Riethmuller et ces 12 années d'investissement et pleines d'enthousiasme pour transformer et enrichir la ville en ma qualité d'adjointe au maire déléguée à la jeunesse. Je réalise aujourd hui le chemin parcouru et l'étendue du travail accompli durant cette période. Que de réalisations !
Pôle jeunesse, Centre de loisirs, Multisports à Mouzimpré, le Conseil municipal d'enfants, Patrouilleurs scolaires, Espace Avenir, les Tout-petits avec les assistantes maternelles...
Une aventure passionnante qui m'aura permis de mieux connaître la ville, son fonctionnement, ses quartiers, ses attentes... Une expérience individuelle et collective très enrichissante qui a donné vie à certains projets grâce au concours de nombreux bénévoles et l'implication forte des habitants du quartier de Mouzimpré et du Centre.
Oui, je suis fière d'avoir pu servir durant ces 12 années et je réalise que servir a été ma principale motivation dans cet engagement.
Je voudrais remercier tous les Asseyens qui m'ont soutenue et permis de vivre cette aventure humaine.
Je tiens aussi à saluer l'ensemble des fonctionnaires souvent malmenés, pour leur travail exemplaire durant toute cette période.
Et enfin je souhaite bon vent à cette nouvelle équipe. Puisse-t-elle ralentir ce béton qui asphyxie notre commune et alléger notre portefeuille du poids de nos impôts. Saura-t-elle relever ce défi ?

Nada Dion
Adjointe au maire 89/2001
Tête de liste Unis pour Essey 2008

Le changement...c'est maintenant !

C'est ainsi que notre président de la République annonçait les élections et que le peuple de France l'a suivi...
Depuis il est en disgrâce et le changement, c'est du passé; d'ailleurs qui en parle encore?
Au niveau municipal ce sera bientôt le changement effectif, puisque le maire ne se représente pas.
C'est donc une opportunité de changer de politique communale dans un contexte, faut-il le préciser, particulièrement difficile:
- les finances communales sont exsangues, avec une dette énorme qui atteint 135% de notre budget...
- les perspectives sont inquiétantes; la cour des comptes comme les responsables gouvernementaux prévoient une réduction sévère des dotations aux collectivités locales.
Or les dotations de l'État représentent 2/3 des ressources financières de la commune...
Les enquêtes d'opinion démontrent que la population est désabusée et triste, que la gauche – avec ses promesses démagogiques – a contribué à la détérioration de cet état d'esprit.
Au niveau de la commune, l'équipe conduite par Rémy Leinster et à laquelle nous participons, présente un programme réaliste sur quelques thèmes fondamentaux dont le premier est de retrouver une capacité de financement fondée sur des économies et non sur une fiscalité débridée.
C'est donc le dernier article que nous publions.
Nous n'avons pas toujours été entendus mais nous avons essayé de jouer notre rôle d'opposants: dignes et engagés pour le bien exclusif des Ascéens.
Accordez-nous votre confiance pour la future municipalité, nous serons toujours dignes et engagés, mais nous disposerons des moyens de la majorité municipale...
En d'autres termes si vous souhaitez le changement, votez pour la liste "Essey avant tout" conduite par Rémy Leinster.

Louis Causero, conseiller général de Meurthe-et-Moselle
Monika Poydenot, suppléante de Laurent Hénart au cours des dernières élections législatives.

Agenda

Mercredi 5 mars
Don du sang
14h00-18h00, parking de Cora Essey

Jeudi 13 mars
AG de la Maison du Grémillon
18h00, espace Bérin (MDA)

Vendredi 14 mars
AG de l'association des familles
18h00, Salle Goutorbe (MDA)

Samedi 15 mars
Repas dansant du Smeps Handball
20h00, salle Maringer

Mardi 18 mars
AG du club Opale
20h00, salon du Haut-Château

Mercredi 19 mars
AG de l'OMS
19h00, parc Maringer
Collecte des objets hétérogènes
Les objets doivent être sortis la veille au soir.

Jeudi 20 mars
Conseil d'école Galilée
17h15-19h00, école maternelle Galilée

Dimanche 23 mars
Élections municipales
1er tour

Mercredi 26 et jeudi 27 mars
Bourse aux vêtements par l'association des familles

Dimanche 30 mars
Élections municipales
2e tour

Vendredi 4 avril
AG du club informatique
18h00, espace Bérin (MDA)

Samedi 5 avril
AG et repas des 4A
10h30, Haut-château
AG et repas UDSOR
11h30, salle Maringer

Dimanche 6 avril
AG du souvenir Francais
10h30, espace Bérin (MDA)

Vendredi 11 avril
Restitution de compost,
9h00-17h00, Centre Technique Municipal

Dimanche 13 avril
Printemps Littéraire
10h00-18h00,
Maison des Associations
Repas dansant de la FNACA
12h00, salle Maringer

Du lundi 14 au vendredi 18 avril
Bourse aux vêtements par l'association des tout petits

Mercredi 19 avril
Sortie nature gustative à la butte Sainte-Geneviève
14h00-17h30, rendez-vous à 14h devant la ferme Sainte Geneviève

Mercredi 23 avril
AG du Comité des Fêtes
20h00, espace Bérin (MDA)

Lundi 24 avril
Thé dansant des seniors
14h00, salle Maringer

Lundi 28 avril
Don du sang
16h00-19h00, salle Maringer

100 LE BULLETIN DES asceens

Mars-Avril 2014
bulletin municipal d'informations de la ville d'Essey-lès-Nancy

Directeur de la publication
Pascal Laurent

Rédacteur en chef
Frédéric Villars

Réalisation
Marion Lhuillier

Impression
Imprimerie Paradis

Régie Publicitaire
Com 2000
Victor Elbaz
06 60 29 45 89

Crédits photos
Service communication
Fotolia
Associations

Dépôt légal n°1671
du 30 septembre 2008

Retrouvez toutes les infos municipales sur le site de la ville
www.esseylesnancy.fr

Mairie d'Essey-lès-Nancy
Place de la République
tél. 03 83 18 30 00



État Civil

Informations connues au moment de l'impression du bulletin

Naissances 2013
Natéa Vincent le 2 décembre
Léon Corbier Nguema Menye le 4 décembre
Nathanaël Menabe le 6 décembre
Amine Elhbich né le 9 décembre
Tedy Abdallah le 9 décembre
Marie Babayan le 15 décembre
Bilal Dlissi le 17 décembre
Lydie Guieno le 22 décembre
Mylan Baudeur le 22 décembre
Keren Hossann le 28 décembre

Naissances 2014
Djibril Ait Aissa le 3 janvier
Mathéo Fuhro le 3 janvier
Nathan Manet le 5 janvier
Mila Scrofani le 6 janvier
Chloé Laurain le 16 janvier
Jack Deveney le 17 janvier
Léo Challoit le 21 janvier
Anas El Atmani le 25 janvier

Mariages
Frédéric Leroy et Virginie Savalle le 21 décembre 2013
Adil Lhassen et Fayrouz Elkhoumssi le 21 décembre 2013

Décès 2013
Pierre Berthier le 4 décembre
Thérèse Voinier le 6 décembre
Marcelle Regniere le 17 décembre
Marie Chassa le 29 décembre

Décès 2014
Jean-Paul Cloix le 1 janvier
Pierre Duché le 2 janvier
Jeanne Thomas le 6 janvier
Gérard Davoine le 6 janvier
Gaston Chassatte le 6 janvier
Charles Jones le 7 janvier
Norma Thomas le 10 janvier
Frédéric Jacquot le 29 janvier
Maurice Schmitt le 29 janvier
Francis Menghi le 4 février